

Région Auvergne Rhône-Alpes
Monsieur le Président
Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Confluence 1
Esplanade François Mitterrand
CS20033
69269 LYON CEDEX 02

La Mure, le 30 NOV. 2018

Objet : Dysfonctionnements dans la mise en œuvre du programme LEADER

Monsieur le Président,

Les Régions sont autorité de gestion des programmes LEADER 2014-2020.

Le 17 septembre 2018, Le Dauphiné Libéré a publié 2 pages complètes sur ce dispositif dénonçant la lenteur de la procédure, mettant à mal la trésorerie des bénéficiaires, fragilisant leur situation économique et les discréditant vis-à-vis de leurs clients ou de leurs fournisseurs.

Hélas, le territoire de la Matheysine, inclus dans le programme Alpes Sud Isère (Oisans, Trièves, Matheysine), n'est pas épargné par cette situation préjudiciable !

Le fonctionnement des instances LEADER est une véritable « usine à gaz » !

- les dossiers de demande de subvention sont complexes à monter,
- l'obligation de respecter la règle du double quorum public / privé pour que le comité de programmation puisse délibérer valablement, conduit à des impasses (le « turn-over » des membres privés, majoritairement des chefs d'entreprises, effarés et découragés par la lourdeur du système mis en place, est important ; le quorum privé n'est pas toujours atteint, ce qui oblige à convoquer un nouveau comité ou à organiser une consultation par internet),
- l'obligation de trouver un co-financeur public est parfois rédhibitoire et ne permet pas de réaliser les actions économiques fléchées sur les territoires, notamment quand elles sont portées par des entreprises privées,
- **l'outil de paiement est seulement devenu opérationnel en 2018 alors que le programme court de 2014 à 2020 !!!**
- **le système de sélection, puis de programmation, puis de validation par la Région des dossiers est un véritable parcours du combattant** ; il s'écoule souvent plus d'un an entre le moment où le porteur de projet est auditionné par le comité de programmation et la notification de la subvention Leader, qui n'est qu'une étape de la procédure ; le versement des fonds relevant d'une autre course d'obstacles encore plus aléatoire,
- le LEADER arbitre en dernier et paie en dernier ce qui rallonge encore les délais d'instruction et de règlement,
- les pièces justificatives à fournir, notamment lorsque la subvention porte sur des coûts de fonctionnement, rendent le dispositif tellement contraignant et chronophage qu'il en devient dissuasif,
- Aujourd'hui, pour aider les entreprises et autres maîtres d'ouvrage privés, qui se trouvent plongés dans de graves difficultés de trésorerie car ils ont investi sur la foi des promesses qui leur ont été prodiguées alors que le versement des aides LEADER est sans cesse retardé, les gestionnaires locaux de la procédure (qui subissent la situation et n'ont aucune responsabilité dans les dysfonctionnements ci-dessus exposés) en sont réduits à demander, dans certains

cas, aux intercommunalités de consentir une avance de trésorerie aux « bénéficiaires » en attendant le versement de la subvention européenne ! ...

Cette situation n'est plus admissible car elle jette le discrédit, non seulement sur le programme LEADER Alpes Sud Isère, mais aussi sur les structures d'accompagnement qui ont aiguillé les porteurs de projet vers ce programme et sur la Région Auvergne Rhône Alpes, gestionnaire de la procédure.

Selon Thibaut GUGNARD, Président de LEADER France, *« nous sommes l'avant dernier pays européen en matière de paiement. C'est une perte de crédibilité de la France »*

Comment se fait-il que la France soit aussi incompetente en la matiere ? Ne complexifions-nous pas les regles par rapport aux autres pays ? Voulons-nous vraiment aider le developpement economique des territoires, avec des projets structurants, ou est-ce seulement un effet d'annonce ? Les territoires ont besoin de ces fonds pour se developper...ne faut-il pas revoir la copie pour faire plus simple et plus efficace à l'avenir ?

Nous en appelons, Monsieur le Président, à votre haute autorité.

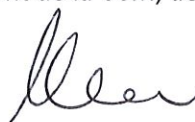
Nous avons accueilli avec faveur vos nombreuses déclarations, frappées au coin du bon sens, en faveur de la simplification des procédures administratives («... trop de projets étouffés par la lenteur et la complexité»), de la priorité donnée « aux projets qui viennent du terrain », de l'aide aux dépenses d'investissement et du soutien à la ruralité. La mise en place des Contrats Ambition Région marque à cet égard un progrès important que nous saluons, même si nous émettons le souhait que les dotations soient plus importantes.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'user de votre influence pour que la gestion du programme LEADER soit considérablement simplifiée afin de retrouver sa raison d'être et que le dispositif devienne enfin un outil efficace au service du développement territorial.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Joël PONTIER
Président de la CCM

Jean-Marc LANEYRIE,
Vice-président de la CCM, délégué à l'Economie et à l'Emploi



Copie : Marie-Claire TERRIER, Conseillère Régionale